



مشروع قرار

RÉSOLUTION

COMITÉ RÉGIONAL DE LA  
MÉDITERRANÉE ORIENTALE

EM/RC54/R.1  
Octobre 2007

Cinquante-quatrième session

Point 4 de l'ordre du jour

**Rapport annuel du Directeur régional pour l'année 2006 et rapports de situation**

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport annuel du Directeur régional sur l'activité de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale pour l'année 2006 et les rapports de situation demandés par le Comité régional<sup>1</sup> ;

Notant l'accès élargi au traitement et aux soins du VIH/sida, bien que seulement une faible proportion des personnes qui en ont besoin reçoivent le traitement antirétroviral salvateur ;

Notant avec satisfaction que la majorité des États Membres de la Région sont devenus parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, et exprimant en même temps sa préoccupation face à la consommation généralisée de plusieurs formes de tabac et à la tendance croissante à cibler les jeunes dans les pays en développement par des publicités en faveur du tabac ;

Exprimant sa satisfaction devant les progrès réalisés grâce aux efforts déployés pour l'éradication de la poliomyélite dans les deux pays d'endémie restants dans la Région et devant les mesures prises afin de contrôler l'importation du poliovirus, et saluant les activités de collaboration menées par l'Afghanistan et le Pakistan dans leurs zones frontalières ;

Rappelant la résolution EM/RC51/R.4 concernant la progression sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement : investir dans la santé maternelle et infantile, et reconnaissant les efforts et activités réalisés pour atteindre ces objectifs ;

Rappelant les résolutions EM/RC52/R.5 sur l'usage des substances psychoactives et la dépendance et EM/RC53/R.5 sur les problèmes de santé publique liés à la consommation d'alcool dans la Région de la Méditerranée orientale, et notant avec satisfaction les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces résolutions ;

Notant avec satisfaction les efforts qui ont été engagés dans le but d'encourager la sécurité des patients, de sensibiliser la population à l'égard de cette question et de concevoir des stratégies permettant de mettre en œuvre une pratique sûre, ainsi que les efforts entrepris dans certains pays pour établir des plans d'action pour l'initiative « les patients pour la sécurité des patients » et pour les hôpitaux engagés dans la promotion de la sécurité des patients ;

<sup>1</sup> Document EM/RC54/2

Rappelant la résolution WHA56.26 « Élimination de la cécité évitable » ainsi que les deux résolutions WHA59.25 et EM/RC52/R.3 concernant la prévention de la cécité et des déficiences visuelles évitables, et notant avec satisfaction les efforts majeurs déployés par l'Organisation mondiale contre la cécité dans le cadre de l'initiative mondiale « Vision 2020 - le droit à la vue » ;

Notant avec satisfaction le fait que tous les pays de la Région ont signé la déclaration de soutien à Vision 2020 et ont préparé des plans nationaux à cet égard ;

Ayant examiné le rapport sur la situation sanitaire au Liban et dans le territoire palestinien occupé : mise en œuvre de la résolution EM/RC53/R.6<sup>2</sup> ;

Soulignant l'importance cruciale du Règlement sanitaire international (2005) ;

1. **REMERCIÉ** le Directeur régional pour son rapport détaillé sur l'activité de l'OMS dans la Région ;
2. **ADOPTE** le rapport annuel du Directeur régional ;
3. **APPELLE** les États Membres de la Région à accroître la disponibilité du dépistage du VIH volontaire et confidentiel, et à élargir l'accès aux services de traitement et de soins du VIH/sida grâce à l'intégration systématique dans la prestation de soins de santé existants ;
4. **APPELLE** les États Membres parties à la Convention-cadre pour la lutte antitabac à appliquer activement les stratégies recommandées par la Convention et à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réglementer toutes les formes de consommation du tabac et invite instamment les États Membres qui n'ont pas encore adhéré à la Convention à le faire ;
5. **INVITE INSTAMMENT** l'Afghanistan et le Pakistan à maintenir/renforcer leur engagement national pour l'éradication de la poliomyélite et à maintenir une étroite coopération pour s'attaquer aux foyers d'endémie dans les zones frontalières ;
6. **APPELLE** les États Membres à traduire les engagements politiques envers les objectifs du Millénaire pour le développement en mesures concrètes, à investir des ressources et à encourager et coordonner des activités transfrontalières impliquant la société civile ;
7. **APPELLE** les États Membres à actualiser et renforcer les activités concernant la mise en place de politiques et de programmes sur l'usage des substances psychoactives et la dépendance ;
8. **APPELLE** les États Membres à fournir des ressources supplémentaires afin d'assurer la mise en œuvre de l'initiative mondiale pour l'élimination de la cécité évitable « Vision 2020 - le droit à la vue » ;
9. **SE DÉCLARE** sérieusement préoccupé par la détérioration des services publics au Liban et dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et dans le Golan syrien occupé, et par l'impact de cette détérioration sur tous les aspects de la santé et de l'environnement ;
10. **DEMANDE** aux États Membres d'appliquer strictement le Règlement sanitaire international (2005) et à ne pas prendre de mesures qui dérogent aux dispositions du Règlement ;
11. **PRIE** le Directeur régional de poursuivre les efforts visant à instaurer des périodes de trêve, en particulier en Afghanistan, afin de pouvoir réaliser les campagnes de vaccination ;
12. **ESPÈRE** que l'Assemblée mondiale de la Santé adoptera une résolution appropriée concernant la situation sanitaire au Liban et dans le territoire palestinien occupé.

Formatted: Bullets and Numbering

<sup>2</sup> Document EM/RC54/INF.DOC.7